



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

frais dentaires et d'optique

Question écrite n° 19775

Texte de la question

M. Lucien Degauchy appelle l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur les taux de base de remboursement des frais d'optique et de soins dentaires par la sécurité sociale. Le coût des soins est tel que de trop nombreuses personnes aux revenus modestes mais ne bénéficiant toutefois pas de la CMU y renoncent. Une révision des taux pratiqués permettant un meilleur remboursement aurait certainement pour effet de réduire les dépenses beaucoup plus onéreuses générées par les accidents et affections plus graves qui en découlent. Aussi, il lui demande s'il ne serait pas souhaitable de procéder à une telle révision de taux, de remboursement de soins dentaires et optiques.

Données clés

Auteur : [M. Lucien Degauchy](#)

Circonscription : Oise (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19775

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 juin 2003, page 4365